

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
Paris Est Marne & Bois  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU 6 AVRIL 2021  
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

**DC 2021-58**

**OBJET Budget annexe assainissement en délégation de service public – Affectation des résultats de l'exercice 2020, reprise des résultats 2020 au sein du budget annexe assainissement en gestion directe et clôture du budget annexe assainissement en délégation de service public**

Membres en exercice	<b>90</b>
Présents titulaires	<b>79</b>
Ne prend pas part au vote	<b>0</b>
Représentés	<b>7</b>
Absents	<b>4</b>

Votants	<b>86</b>
Abstention	<b>10</b>
Suffrages exprimés	<b>76</b>
Pour	<b>76</b>
Contre	<b>0</b>

**Présents :**

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Eveline BESNARD, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Christian CAMBON, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Florence CROCHETON, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Téo FAURE, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Delphine HERBERT, Michel HERBILLON, Catherine HERVE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Anne KLOPP, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Marie-Hélène MAGNE, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Aurore THIROUX, Virginie TOLLARD, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL.

**Représentés :**

Stéphane CHAULIEU représenté par Thierry BARNOYER, Véronique CHEVILLARD représentée par Rodolphe CAMBRESY, Carole DRAI représentée par Sylvain BERRIOS, Brigitte GAUVAIN représentée par Annick VOISIN, Pierre LEBEAU représenté par Charlotte LIBERT-ALBANEL, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET représentée par Anne KLOPP, Marc MEDINA représenté par Eveline BESNARD.

**Absents :**

Christian FAUTRE, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Déborah MUNZER.

## CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

### SEANCE DU 6 AVRIL 2021

**OBJET** : Budget annexe assainissement en délégation de service public – Affectation des résultats de l'exercice 2020, reprise des résultats 2020 au sein du budget annexe assainissement en gestion directe et clôture du budget annexe assainissement en délégation de service public

#### LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRé),

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services d'eau et d'assainissement,

**VU** le compte de gestion de l'exercice 2020 pour le budget annexe d'assainissement en délégation de service public établi par le comptable public, approuvé par délibération précédente du Conseil de Territoire de la présente séance,

**VU** le compte administratif de l'exercice 2020 pour le budget annexe d'assainissement en délégation de service public et la constatation des résultats 2020, approuvés par délibération précédente du Conseil de Territoire de la présente séance,

**CONSIDERANT** la conformité des résultats de la section d'investissement et de la section d'exploitation entre le compte administratif 2020 et le compte de gestion 2020 du budget annexe d'assainissement en délégation de service public,

**VU** la délibération n°20-120 du Conseil de Territoire du 13 octobre 2020 portant résiliation du contrat de délégation de service public avec Véolia Eau pour les communes de Nogent-sur-Marne et Le Perreux-sur-Marne,

**VU** la délibération n°20-121 du Conseil de Territoire du 13 octobre 2020 portant résiliation du contrat de délégation de service public avec Suez Eau France pour la commune de Bry-sur-Marne,

**CONSIDERANT** que suite à la résiliation de ces deux contrats de délégation de service public (DSP), l'exercice de la compétence assainissement pour les 3 communes de Bry-sur-Marne, Nogent-sur-Marne et Le Perreux-sur-Marne relève du budget annexe assainissement en gestion directe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021,

**CONSIDERANT** que le budget annexe assainissement en délégation de service public ne concerne plus aucune commune membre de l'EPT Paris Est Marne & Bois depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et ne fait en conséquence plus l'objet d'aucun mouvement comptable depuis cette date,

**VU** l'avis du Bureau du Territoire en date du 23 mars 2021,

**VU** l'avis de la Commission des Finances en date du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;

**DELIBERE**

### ARTICLE 1 :

- **AFFECTE** le résultat définitif de clôture 2020 de la section d'exploitation comme suit :
  - couverture du besoin de financement en investissement (recette compte 1068), soit  
**+ 569 427,67 €**
  - excédent reporté en section d'exploitation (recette chapitre 002), de  
**+ 87 676,17 €**
- **AFFECTE** le résultat définitif de clôture 2020 de la section d'investissement comme suit :
  - déficit reporté en section d'investissement (dépense chapitre 001), de  
**- 569 427,67 €**

### ARTICLE 2 :

**EFFECTUE** la reprise de l'intégralité des résultats de l'exercice 2020 du budget annexe assainissement en délégation de service public au sein du budget annexe assainissement en gestion directe de l'exercice 2021, à savoir la reprise de l'excédent reporté de la section d'exploitation (+87 676,17 € chapitre 002), du déficit reporté de la section d'investissement (-569 427,67 € chapitre 001) et de la couverture du besoin de financement en investissement (+569 427,67 € compte 1068).

### ARTICLE 3 :

**APPROUVE** la clôture du budget annexe assainissement en délégation de service public de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois, dont le numéro de SIRET est le suivant : 20005794100045.

### ARTICLE 4 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,



*Olivier Capitano*  
**Olivier CAPITANIO**

La présente délibération publiée le  
est exécutoire à la date du  
en application des articles L.5211-1  
et L.2131-1 du C.G.C.T.  
Champigny-sur-Marne, le